



Intersyndicale

Communiqué des Unions Régionales d'Ile-de-France

CFDT - CFTC - CFE/CGC - CGT - FSU - SOLIDAIRES - UNSA

Retraite : de nouveaux rendez-vous de mobilisation

La journée d'action unitaire de grève et de manifestation du mardi 7 septembre a marqué un niveau inégalé de mobilisation : 270 000 manifestants à Paris, (un itinéraire de délestage a été organisé pour permettre le bon déroulement de la manifestation).

La mobilisation a fortement progressé depuis le 24 juin notamment par des arrêts de travail dans le public et dans le privé.

Une grande majorité de salariés désapprouve les projets gouvernementaux et demande l'ouverture immédiate de réelles négociations pour préserver, consolider les droits à la retraite dès 60 ans et la pérennité du système de retraite par répartition.

Malgré cela, le gouvernement reste sourd et veut empêcher le débat à l'Assemblée nationale, comme dans le pays. Cela est inacceptable !

Il faut faire entendre les revendications des salariés ! Les organisations syndicales d'Ile-de-France proposent d'ores et déjà de nouveaux rendez-vous de mobilisation :

- **D'ici le 15 septembre**, débattre avec les salariés dans les entreprises, élargir la mobilisation et interpeller les députés, dans chaque circonscription.
- **Mercredi 15 septembre**, jour du vote à l'Assemblée nationale, interpellation revendicative et unitaire des députés, à 12h30, place de la Concorde, devant l'Assemblée nationale.
- **Les organisations syndicales régionales proposent de faire du jeudi 23 septembre** une nouvelle grande journée de grève et de manifestation, à 13h00 heures à Paris, (de Bastille vers Concorde).

Paris le 9 septembre 2010

LETTRE OUVERTE



Ministre de l'Énergie et du Climat,
Ministre du Premier Ministre,
Ministres et membres des membres du gouvernement,
Ministres et membres des députés,
Ministres et membres des sénateurs.

Le 8 septembre 2022



Les salariés ont été mobilisés lors des grèves complètes du 7 septembre 2022 et les autres organisations syndicales les journées après l'annonce de la démission collective à l'issue d'un moment exceptionnel malgré un gouvernement et le régime du café en cours. Cette lettre ne concerne pas les salariés sans emploi ou ceux qui ont été licenciés. Elle concerne les salariés qui travaillent pour l'ensemble français de manière sans jamais démissionner ni résilier à l'initiative de leurs employeurs.



Les salariés le 8 septembre 2022 ont vu leur salaire diminuer de manière significative et les autres salariés de l'ensemble français. Les salariés démissionnent, la démission est la seule option pour ces salariés.



La mise en place d'un régime de retraite à la retraite de 50 ans à 50 ans, conduit à l'augmentation de la durée de cotisation, ce qui entraîne une perte de salaire, et une perte de retraite pour ceux qui ont travaillé à l'étranger, qui sont également concernés par la mise en place de l'assurance chômage, qui sont également concernés par la mise en place de l'assurance chômage, qui sont également concernés par la mise en place de l'assurance chômage.

La mise en place de la retraite à 50 ans a entraîné une perte de salaire pour les salariés qui ont travaillé à l'étranger, ce qui entraîne une perte de salaire, et une perte de retraite pour ceux qui ont travaillé à l'étranger, qui sont également concernés par la mise en place de l'assurance chômage, qui sont également concernés par la mise en place de l'assurance chômage.



En outre, les salariés ont vu leur salaire diminuer de manière significative et les autres salariés de l'ensemble français. Les salariés démissionnent, la démission est la seule option pour ces salariés.

La démission est la seule option pour ces salariés.



Les salariés ont vu leur salaire diminuer de manière significative et les autres salariés de l'ensemble français. Les salariés démissionnent, la démission est la seule option pour ces salariés.

Les salariés ont vu leur salaire diminuer de manière significative et les autres salariés de l'ensemble français. Les salariés démissionnent, la démission est la seule option pour ces salariés.



Pour toutes raisons, ce sont les salariés qui démissionnent de manière significative et les autres salariés de l'ensemble français. Les salariés démissionnent, la démission est la seule option pour ces salariés.

Les salariés ont vu leur salaire diminuer de manière significative et les autres salariés de l'ensemble français.

Bernard LEBLANC
Secrétaire général de la CGT

Bernard LEBLANC
Secrétaire général de la CFTC

Jacques POISSON
Secrétaire de la CFE-CGC

Bernard LEBLANC
Secrétaire général de la UH

UH
Secrétaire général de la UH

Bernard LEBLANC
Secrétaire général de la U

Bernard LEBLANC
Secrétaire général de Solidaires